



Modalités de paiement

Dernière mise à jour le : 30 Mars 2021



comment payer vos cotisations?

Dématérialisation des paiements

La dématérialisation de la déclaration des revenus professionnels et du paiement des cotisations sociales pour tout travailleur indépendant est obligatoire quels que soient les revenus.

Réglez vos cotisations par téléversement ou carte bancaire, sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne, ou optez pour le prélèvement mensuel automatique en 12 mensualités, sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne.

Plusieurs moyens existent pour payer vos cotisations :

Par prélèvement mensuel automatique

Vous pouvez dès à présent régler vos cotisations par prélèvement mensuel automatique en ligne sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne.

Le prélèvement automatique vous permet d'échelonner votre paiement jusqu'en décembre.

Jusqu'à la déclaration de vos revenus N-1, le prélèvement est calculé à raison d'un douzième de la cotisation de l'année précédente, hors régularisation.

En pratique, il vous suffit de vous connecter sur votre compte ["Ma Cavec en ligne"](#), rubrique Paiement en ligne et d'opter pour le prélèvement en signant le mandat de prélèvement grâce à la signature électronique.

Par télépaiement ou par carte bancaire

En pratique, il vous suffit de vous connecter sur ["Ma Cavec en ligne"](#), rubrique Paiement en ligne et d'opter pour le téléversement ou le paiement par carte bancaire.

quand payer vos cotisations?

Pour le TNS

Si vous n'êtes pas en prélèvement

Lorsque vous n'êtes pas en prélèvement, un appel d'acompte de cotisations est mis en ligne sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne début avril pour un paiement au 30 avril. Il correspond à la moitié de votre cotisation de l'année précédente.

L'appel de cotisations est mis en ligne sur votre espace Ma Cavec en ligne lorsque vos revenus N-1 sont connus, au plus tard en septembre pour un paiement au 30 septembre. Il correspond à la cotisation exigible, calculée sur vos revenus N-1, déduction faite de votre premier versement.



Si vous êtes en prélèvement mensuel automatique

Vous réglez en 12 mensualités, de janvier à décembre. Jusqu'à la déclaration de vos revenus N-1, le prélèvement est calculé à raison d'un douzième de la cotisation de l'année précédente, hors régularisation. Il est ensuite ajusté en fonction de la cotisation calculée sur vos revenus N-1.

Pour le conjoint collaborateur

Les [cotisations du conjoint collaborateur](#) doivent faire l'objet d'un paiement distinct de celles du professionnel aux mêmes dates d'échéance. Le versement de la cotisation du conjoint collaborateur ne fait pas obstacle à celui de la cotisation facultative de conjoint du régime de retraite complémentaire par le professionnel.

En vous connectant sur votre compte sécurisé «[Ma Cavec en ligne](#)» vous pouvez régler en ligne et obtenir les documents liés au paiement de vos cotisations : acompte, appel de cotisations, attestation fiscale, attestation à jour de cotisations.

Non-paiement des cotisations et majorations de retard

Le non-paiement de la cotisation ou fraction de cotisation entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de la cotisation ainsi que l'application d'une majoration de 5 %. Cette majoration est augmentée 0,2% du montant des cotisations dues, par mois ou fraction de mois écoulé, à compter de la date limite d'exigibilité de la cotisation.

Mot-clés : cotisations; salarié; conjoint

Documents téléchargeables

- [Guide annuel](#)

Dernières actualités

- [Vous êtes indépendant ? Réglez vos cotisations avant le 30 septembre ou optez pour le prélèvement automatique](#)
- 27 Septembre 2021
- [Vous êtes employeur? Découvrez le montant des cotisations Cavec du 3ème trimestre, à régler pour le 18 octobre 2021](#)
- 15 Septembre 2021
- [Retrouvez-nous au Congrès national ECF au palais du Pharo à Marseille les 20 et 21 septembre](#)
- 21 Septembre 2021
- [Inscrivez-vous à notre webinar Retraite & Prévoyance le lundi 27 septembre de 18h à 19h](#)
- 08 Septembre 2021
- [Vous exercez en indépendant ? Votre appel de cotisations est disponible sur Ma Cavec en ligne](#)
- 06 Juillet 2021
- [C'est l'actu du moment : Au soutien des experts-comptables et des commissaires aux comptes affectés](#)



[par la crise](#)

• 28 Juin 2021

[+ d'actu](#)

Vidéos associées

• [» Vidéo paiement en ligne](#)